

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, D. GOUDARD, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, P. PARE, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absents :

Excusés : F. BOUDOURESQUE, J. GAUGE, M. HARNAL, A. MONCEL (procuration donnée à M. WIEL)

Secrétaire de séance : JL LEBOEUF

Convocation et affichage : 20 juin 2017

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé, 2 absentions pour absence

Subventions du Département - Plan de financement local des services techniques

Par courrier du 28 mars 2017, le Conseil Départemental nous informait avoir pré-réserver, dans le cadre des conférences territoriales une subvention de 66 000 € correspondant à un taux d'intervention de 20 % pour la réfection de l'atelier des services techniques

Afin de confirmer cette participation financière, il convient de leur transmettre une délibération approuvant le plan de financement.

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES	
Travaux HT (phase APS)	299 610 €	Conseil Départemental	66 000 €
Option voirie HT (phase APS)	82 610 €	Fonds propres	338 720 €
Maitrise d'œuvre	22 500 €		
TOTAL	404 720 €		404 720 €

Le conseil à l'unanimité accepte le plan de financement tel que présenté.

Madame le maire rappelle que tous les ans, un appel à projet est lancé par le Département qui détermine ensuite les priorités lors des conférences territoriales départementales en fin d'année. Cette année sera déposée aux conférences territoriales du département, la demande de subvention pour les travaux de la mairie.

Avenant marché bas de Cuisiat

Madame le maire rappelle au conseil que le marché initial avait été signé avec l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 68 849.15 € TTC.

Compte tenu de la suppression de travaux (- 3 840 € HT) et de travaux supplémentaires, notamment la mise en place de barrières pour éviter le stationnement intempestif (+ 6 087.90 €), un avenant a été signé pour un montant de 2 697.47 € TTC.

Choix architecte travaux mairie

Madame le maire présente au conseil la proposition architecturale du Cabinet DOUCERAIN DELZIANI qui a été retenue par le Jury pour un montant de travaux annoncé de 1 369 000€ (hors désamiantage et plomb). Le jury a apprécié l'aspect visuel avec un extension ouverte sur le côté sud, l'intégration dans le paysage et la fonctionnalité (à chaque niveau sa fonction). La rencontre pour négociation des honoraires a eu lieu le 26 juin et le pourcentage retenu est de 11.35 % (dont mission de base à 8.5 %). L'opération devra être complètement terminée pour l'été 2019. Le déménagement des services pourrait intervenir fin 2017.

La commission se réunit le 5 juillet pour faire part de ses remarques, l'avant projet sommaire devant être prêt pour la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la voie douce (phase n° 2)

Madame le maire informe le conseil qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet Dynamic Concept pour un montant de 14 688 € TTC.

Adhésion groupement d'achat d'électricité avec le SIEA

La loi du 7 décembre 2010 sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite Loi NOME, fixe l'évolution des conditions d'application des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en vue de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie.

Conformément à l'article L. 337-9 du Code de l'énergie, les clients ne bénéficient plus des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité, depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

En pratique, ce sont les contrats actuels au Tarif « Jaune » et au Tarif « Vert », dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kVa qui sont concernés.

Pour leurs besoins propres d'énergie, les acheteurs publics doivent recourir aux procédures prévues par le droit des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent l'article L.331-4 du Code de l'Energie et l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Dans ce cadre, le SIEA propose une convention pour constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés. Cette convention précise que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Plan de désherbage

Madame le maire informe le conseil qu'une convention a été signée avec le centre de formation et de promotion horticole de Lyon -Ecully pour la mise en place d'un plan de désherbage zéro phyto sur la commune. Le prix de la prestation est de 6 052 € + 575 € par journée de formation estimées à 7, soit un total d'environ 10 077 €. Cette prestation se déroulera en 6 étapes :

- Audit des pratiques de la commune en fonction des espaces
- Définition des objectifs d'entretien
- Classement des espaces verts des voiries et des zones à désherber
- Mise en place du plan d'action et enregistrement des pratiques sur l'espace communal
- Bilan annuel des plans de désherbage et de gestion différenciée
- Communication et sensibilisation des habitants

Le conseil autorise Madame le maire à déposer une demande de financement à hauteur de 80 % à l'agence de l'eau.

Cession et achats de terrain

Aménagement du cœur de Cuisiat : Afin de limiter les nuisances, la commune a été sollicitée pour rétrocéder une bande de terrain d'environ 50 m2 à chacun des 2 riverains proches du projet SEMCODA. Elle propose un prix de cession à 12 € le m2.

Le conseil donne son accord et note que les frais d'actes et de géomètre seront supportés par les 2 riverains, demandeurs.

Voie douce : Afin de poursuivre le tracé pour rejoindre la salle des sports, l'acquisition de parcelles a été rendue nécessaire :

- Acquisition de la parcelle ZK 135 à l'euro symbolique
- Echange de terrain (bande parcelle A 1300)
- Acquisition de la parcelle A 1299, actée par délibération en avril 2016 pour 717.90 €

Le conseil donne son accord pour ces transactions et note que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de la commune.

Location local chasse de Pressiat

Compte-tenu du fait que le local de chasse de Treffort est mis à disposition gracieusement, il est proposé d'accorder également la gratuité pour le local de chasse de Pressiat. En contrepartie, il sera demandé au GIC des 3 Monts d'accorder la gratuité de l'utilisation du four aux associations de Pressiat et de s'engager à participer, dans un esprit constructif, aux réunions qui seront organisées par les autres groupements de chasseurs de la commune de Val-Revermont. Le conseil donne son accord et autorise Madame le maire à émettre un titre annulatif pour le loyer demandé pour 2017.

Demande de subvention

Une nouvelle association « Festi01 » vient d'être créée. Son siège social est à Bourg en Bresse mais elle prendra en charge l'organisation de la balade pédestre gourmande sur Val-Revermont. Le budget est présenté et fait apparaître un déficit de 706 €. La présidente demande une subvention de 500 € pour constituer un fonds de trésorerie.

Certains conseillers regrettent que cette manifestation ne soit plus portée par le Comité des Fêtes. Depuis ces dernières années, plusieurs associations se sont créées pour gérer une seule manifestation. Il est dommage que les énergies et les liens entre associations se dispersent.

Le conseil fait remarquer que le siège n'est pas sur Val-Revermont mais accepte toutefois le versement de la subvention de 500 € (1 voix contre et 2 abstentions) pour l'organisation de la marche gourmande sur le territoire de la commune.

Questions diverses

Personnel : L'agent chargé de l'urbanisme est muté le 1^{er} juillet au service des ADS de la CA3B. Après un essai non concluant pour la remplacer en interne, le recrutement d'un remplaçant a été relancé. En attendant, ses tâches ont été réparties sur les 3 autres agents administratifs.

Evelyne THOLAS, agent chargé d'accueil a quitté son poste le 19 juin, elle sera officiellement en retraite en septembre.

Un agent contractuel (ancien stagiaire de la commune) a été recruté pour un mois au service technique.

2 maître nageurs ont été recrutés pour assurer la saison (un pour le mois de juillet, l'autre pour le mois d'août). Il est très difficile de trouver des candidatures. L'année prochaine, le recrutement sera organisé en partenariat avec la CA3B.

2 agents en arrêt longue durée ont sollicité un mi-temps thérapeutique sur un poste adapté (l'un depuis le mois de mai, l'autre à partir de septembre).

Grange du Pin : devant les nombreuses dégradations ou incivilités sur le site de la Grange du Pin, la municipalité s'interroge sur l'opportunité de faire appel à un service de gardiennage. Un chiffrage est en cours.

CA3B : Mme le maire présente le nouveau logo de la communauté d'agglomération

Eoliennes : La présentation du projet a été faite à l'ensemble des élus des communes concernées (Simandre, Nivigne et Suran, Drom et Val-Revermont). Si les élus donnent leur accord, l'étude de faisabilité sera lancée par la Société Opale. Une visite d'un champ d'éoliennes dans le Haut Doubs sera proposée en octobre. Le délai de réalisation d'un projet de construction d'éoliennes est d'environ 7 ans. La population sera largement informée, et tout au long du processus, à partir du moment où la décision d'avancer dans le projet sera prise.

Coupure d'eau : Une rupture accidentelle a eu lieu ce week-end. Les services de SUEZ sont intervenus pour la réparation. Des bouteilles d'eau restent à la disposition des habitants. Le réseau est en très mauvais état mais les travaux représentent un investissement conséquent. Ils ne peuvent être réalisés sans répercussion sur le prix de l'eau.

Equirando : rassemblement de cavaliers, avec une halte sur la commune le 20 juillet. Un repas est proposé par le comité des fêtes.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 18 juillet à 20h30 à TREFFORT

La séance est levée à 22 h 35